

Commission de la condition de la femme

CSW60



AUTONOMISATION DES FEMMES ET LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

New York 14 – 24 mars 2016



MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission de la condition de la femme (CSW), une commission technique du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), est un organe de décision politique mondial consacré exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. La Commission a été créée suite à l'adoption de la résolution 11 (II) du 21 juin 1946 de l'ECOSOC, avec la mission de préparer de recommandations en matière de promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique, civil, social et éducatif. La Commission est également chargée de suivre, d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995, ainsi que dans l'application des décisions prises lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000, à tous les niveaux. Elle a également pour mission d'appuyer l'intégration du genre.

Tous les ans, des représentants des États membres, des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC se réunissent au siège des Nations Unies à New York pour la session annuelle de la Commission. Généralement tenue pendant dix jours au mois de mars, la session offre l'occasion d'examiner les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, de cerner les difficultés, d'établir des normes mondiales et de définir des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde. La session est également l'occasion pour les décideurs politiques, les partisans, les chercheurs et les militants des droits de la femme de se réunir pour définir des stratégies, mobiliser des ressources et planifier de nouvelles initiatives et actions permettant de faire avancer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

PROGRAMME ET MÉTHODES DE TRAVAIL

Le programme de travail annuel de la Commission ainsi que ses méthodes de travail sont énoncés dans les résolutions concernées de l'ECOSOC. Les méthodes de travail actuelles appellent à une approche thématique et déterminent la nature interactive de la session, la forme des conclusions

et la participation des organisations non gouvernementales (voir la résolution 2015/6 de l'ECOSOC).

SOIXANTIÈME SESSION (2016)

La soixantième session de la Commission se tiendra du 14 au 24 mars 2016. Le thème prioritaire qu'abordera la Commission est « *Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable* ». En outre, elle évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions auxquelles est parvenue la cinquante-septième session (2013), à propos de « *l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles* ». La Commission discutera également de son programme de travail pluriannuel. La session de neuf jours comprendra un segment ministériel avec des tables rondes et d'autres débats de haut niveau, une discussion générale, des dialogues interactifs, ainsi que des discussions d'experts. Les parties prenantes organiseront de nombreuses événements parallèles afin d'attirer l'attention sur les aspects essentiels pour la réalisation de l'égalité des sexes. Les détails de la session sont disponibles à cette adresse : <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw60-2016>.

RÉSULTATS

Conclusions concertées sur le thème prioritaire

Ces conclusions constituent le principal résultat de la Commission concernant le thème prioritaire. Agencées par l'ensemble des États membres, elles identifient succinctement les lacunes et les difficultés liées à la mise en œuvre des engagements antérieurs, et formulent des recommandations concrètes à destination des États, des organismes intergouvernementaux, des mécanismes et entités du système des Nations Unies, ainsi que des autres parties prenantes concernées. Elles visent à accélérer la mise en œuvre et sont largement diffusées auprès du public afin d'encourager les mesures de suivi (Résolution 2015/6).

Autres résultats

La Commission adopte généralement un petit nombre de résolutions sur différents sujets. En outre, les résumés des tables rondes et des débats de

haut niveau rédigés par le Président de la Commission mettent en évidence les principales questions abordées, ainsi que les recommandations de nouvelles actions à prendre. Ces résumés ne font pas l'objet de négociations.

DOCUMENTATION

La Commission examinera un certain nombre de rapports préparés par ONU Femmes, notamment un rapport sur le thème prioritaire et un rapport sur les progrès réalisés au niveau national en ce qui concerne le thème de l'évaluation. Les déclarations écrites présentées par les ONG feront également partie de la documentation examinée lors de la session. Les documents suivants seront disponibles sur le site Internet de la CSW à l'adresse <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw60-2016> six semaines avant la session :

- E/CN.6/2016/1 : Ordre du jour provisoire annoté
- E/CN.6/2016/1/Add.1 : Projet d'organisation des travaux
- E/CN.6/2016/2 : Rapport de la Directrice exécutive d'ONU Femmes
- E/CN.6/2016/3 : Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2016/4 : Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2016/5 : Guide de discussion pour le segment ministériel de la CSW sur le thème prioritaire (note du Secrétariat)
- E/CN.6/2016/6 : La situation des femmes en Palestine et aide à leur apporter (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2016/7 : Libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2016/8 : Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- E/CN.6/2016/9 : Les femmes et les filles face au VIH et au sida (rapport du Secrétaire général)

- E/CN.6/2016/10 : Propositions de thèmes prioritaires pour les prochaines sessions de la Commission de la condition de la femme (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2016/11 : Lettre adressée au Président de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social
- E/CN.6/2016/12 : Contribution au segment de haut niveau de l'ECOSOC 2016 (note du Secrétaire général)
- E/CN.6/2016/13: Résultats des sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (note du Secrétariat)
- E/CN.6/2016/NGO/1–179 : Déclarations écrites présentées par les organisations non gouvernementales.

LE RÔLE D'ONU FEMMES

ONU Femmes est l'Organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des droits des femmes et des filles, ONU Femmes a été créé pour accélérer les progrès en faveur de l'amélioration de la condition des femmes et des filles et pour répondre à leurs besoins dans le monde entier. ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour réaliser l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services publics nécessaires à l'application de ces normes. ONU Femmes soutient la participation équitable des femmes dans tous les aspects de la vie, notamment dans cinq domaines prioritaires : renforcer le leadership et la participation des femmes, mettre fin à la violence contre les femmes, faire participer les femmes à tous les aspects des processus de paix et de sécurité, renforcer l'autonomisation économique des femmes, et mettre l'égalité des sexes au cœur de la planification et de la budgétisation nationale. De plus, ONU Femmes coordonne et promeut le travail effectué par le système des Nations Unies pour faire progresser l'égalité des sexes.

ONU Femmes sert également comme Secrétariat à la Commission et appuie en tant que tel tous les aspects du travail de cette dernière. ONU Femmes prépare la base de données, l'analyse des politiques et les

recommandations qui étayent les délibérations de la Commission sur les thèmes de chaque session, ainsi que pour les conclusions concertées. ONU Femmes prend contact avec les parties prenantes, sensibilise le public et travaille à la création d’alliances et d’un consensus autour des thèmes examinés. L’Entité facilite également la participation de représentants de la société civile aux sessions de la Commission.

Dans le cadre des préparatifs de la soixantième session de la CSW, ONU Femmes a organisé du 1^{er} au 4 novembre 2015 une réunion d’experts sur le thème de « l’autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable », ainsi qu’une discussion avec la société civile les 23 et 24 novembre 2015. Un forum réunissant les diverses parties prenantes a été organisé le 21 janvier au siège de l’ONU à New York, dans le but de forger des alliances et de renforcer les partenariats en place.

MEMBRES ET BUREAU DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

La Commission est composée de 45 membres élus pour une période de quatre ans par l’ECOSOC, sur la base d’une répartition géographique équitable établie comme suit :

- (a) Treize membres d’États d’Afrique
- (b) Onze membres d’États de la région Asie-Pacifique
- (c) Neuf membres d’États d’Amérique latine et des Caraïbes
- (d) Huit membres d’États d’Europe occidentale et autres États
- (e) Quatre membres d’États d’Europe orientale.

PARTICIPANTS À LA SOIXANTIÈME SESSION

(le mandat se termine à la fin de la session dans l’année)

- | | | |
|--------------------|-------------------------------|----------------------|
| 1. Albanie 2019 | 4. Belgique 2019 | 7. Brésil 2020 |
| 2. Allemagne 2017 | 5. Biélorussie 2017 | 8. Burkina Faso 2017 |
| 3. Bangladesh 2018 | 6. Bosnie-Herzégovine
2019 | 9. Chine 2016 |

- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| 10. Colombie 2019 | 22. Guyana 2018 | 34. Mongolie 2019 |
| 11. Congo 2018 | 23. Inde 2018 | 35. Niger 2016 |
| 12. Cuba 2016 | 24. Indonésie 2016 | 36. Ouganda 2017 |
| 13. Égypte 2018 | 25. Iran (République
islamique d'Iran) | 37. Pakistan 2017 |
| 14. El Salvador 2018 | 2019 | 38. Paraguay 2017 |
| 15. Équateur 2017 | 26. Israël 2017 | 39. République de
Corée 2018 |
| 16. Espagne 2019 | 27. Japon 2017 | 40. République
dominicaine 2016 |
| 17. États-Unis
d'Amérique 2016 | 28. Kazakhstan 2018 | 41. République unie de
Tanzanie 2018 |
| 18. Fédération de
Russie 2020 | 29. Kenya 2018 | 42. Soudan 2016 |
| 19. Finlande 2016 | 30. Lesotho 2017 | 43. Suisse 2017 |
| 20. Ghana 2018 | 31. Liberia 2019 | 44. Tadjikistan 2018 |
| 21. Guinée équatoriale
2019 | 32. Liechtenstein 2019 | 45. Uruguay 2018 |
| | 33. Malawi 2019 | |

MEMBRES DU BUREAU DE LA SOIXANTIÈME SESSION

Le Bureau de la Commission joue un rôle crucial dans la préparation et le bon déroulement des sessions annuelles de la Commission. Les membres du Bureau sont élus pour deux ans.

Président : S.E. M. Antonio de Aguiar Patriota (Brésil), groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes

Vice-présidents :

- Mme Fatma Alzahraa Hassan (Égypte), groupe des États africains, vice-présidente
- Mme Šejla Đurbuzović (Bosnie-Herzégovine), groupe des États d'Europe orientale, vice-présidente
- M. Jun Saito (Japon), groupe des États de la région Asie-Pacifique, vice-président désigné.
- M. Andreas Glossner (Allemagne), groupe des États d'Europe occidentale et autres États, vice-président désigné.

Plus d'info

de la soixantième session est disponible à cette adresse :

www.unwomen.org/fr/csw/csw60-2016

Janvier 2016